

Lettre Cap 2014 N°5 Janvier 2012

**Toute l'équipe de Cap 2014 vous souhaite une Bonne année 2012 à vous et votre famille.**

## Edito

### Marche arrière toute sur la politique de gestion de la commune

En 2008, notre maire, nouvellement élu, mettait fin à la délégation de service public\* du centre culturel clément David avec pour conséquences :

- ✚ l'augmentation des charges de personnel qui ont largement dépassé le taux moyen observé dans les autres communes (62 % au lieu de 55 %),
- ✚ la gestion au quotidien des personnels concernés (remplacement, maladie, formation, promotion) jusqu'au départ à la retraite de ces personnels.

Nous avons toujours été contre cette décision purement idéologique alors que notre approche de la gestion de la commune est pragmatique.

Nous regrettons toujours les impacts négatifs et de long terme de la municipalisation du centre culturel. Ces impacts limitent aujourd'hui la marge de manœuvre de la Mairie dans ses projets actuels et futurs.

Tout comme l'Etat doit se concentrer sur ses rôles régaliens, une mairie doit rester concentrée sur ses compétences locales. C'est pourquoi, nous avons toujours défendu l'importance de la délégation de service public comme outil de gestion de certaines activités municipales.

Aujourd'hui, c'est grâce à une délégation de service public que la crèche ouvrira en 2013. C'est contraint et forcé que monsieur le Maire a opté pour ce mode de gestion.

Que de chemin parcouru depuis 2008. Malheureusement, un chemin en zigzag, un pas

en avant, deux en arrière. Une absence de cohérence politique que nous avons soulignée depuis toujours sans vision à long terme.

Le Maire se plie donc aux conclusions du rapport présenté au conseil municipal du 24 octobre 2011 sur le principe de la délégation de service public et qui démontre l'impossibilité de mise en œuvre d'une crèche municipale.

Ce rapport a été élaboré par ses propres services dont en voici un extrait :

« Les raisons qui ne permettent pas au Maire de proposer la régie directe :

- Elle impliquerait le recrutement des personnels de la Commune alors que le ratio des charges de personnel atteint déjà un niveau élevé.
- Elle rajouterait une charge de travail importante aux services administratif et financier de la commune qui ne pourraient l'assumer à effectif constant.
- Elle se heurterait à la difficulté de recrutement de personnels qualifiés, difficulté mise en évidence par les collectivités confrontées à cette problématique.
- Elle pourrait induire dans la durée une certaine difficulté de maîtrise des coûts. »

Nous avons voté pour sa mise en œuvre d'autant qu'elle était la concrétisation de notre volonté politique en 2006 de créer une crèche dans le cadre du projet de la zone Saint Roch.

---

\* Délégation de service public : le service public est délégué à une entreprise privée spécialisée.

## Echos

- Police municipale** : Roquevaire magazine annonce le renfort de l'équipe avec le recrutement d'un ASVP (Agent de Surveillance de la voie Publique). Parallèlement, lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août, un emploi était supprimé, celui de chef de service de police.
- Associations** : merci à Monsieur le Député, Richard Mallié, qui, grâce à son intervention, a permis à plusieurs associations Roquevairoises de fonctionner correctement, en obtenant des subventions exceptionnelles de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

## NON au Tramway d'Aubagne

Nous ne sommes pas d'accord pour que les 12 communes de l'Agglo financent le tramway d'Aubagne reliant le quartier du Charrel aux Paluds.

**NON** à un projet pharaonique de plus de 160 millions d'euros, sans compter les dépassements.

**NON** à un projet financé par l'endettement sur plus de 30 ans.

**NON** à l'augmentation inéluctable des impôts.

**NON** au projet d'Alain Belviso, président de l'Agglo, démissionnaire, mais néanmoins responsable de ce gâchis annoncé.

Notre démarche :

- vous informer sur ce projet
- mettre à votre disposition une pétition
- vous donner tous les éléments pour participer à l'enquête publique

Notre site d'information [www.nonautramwaydaubagne.fr](http://www.nonautramwaydaubagne.fr)

## NON à l'absorption de la Régie des Eaux de Roquevaire par l'AGGLO

Face au refus de monsieur le Maire d'organiser un référendum sur le transfert de compétences de la Régie des Eaux à l'Agglo, nous vous invitons à répondre à la pétition que nous avons lancée. C'est sciemment que monsieur le Maire a renoncé à cette compétence. Il fait un cadeau royal à l'Agglo qui se réjouit de pouvoir disposer des bénéfices que génère la Régie des Eaux de Roquevaire.

Dernière minute



**Monsieur le Maire instaure un tarif social jusqu'à 30 m3. Pour compenser, vous paierez plus si votre consommation est supérieure à 206 m3.**

**Nous avons voté contre car la délibération ne comportait aucune étude d'impact suite à l'instauration des nouveaux tarifs. Mais ce n'était pas notre seul grief. Pour en savoir plus, connectez-vous sur notre site [www.cap2014.org](http://www.cap2014.org).**

Soutenez-nous sur [www.cap2014.org](http://www.cap2014.org)

Vos conseillers municipaux d'opposition



Association Cap 2014  
Siège : 769 Quartier de la  
Rouveirolle  
13360 ROQUEVAIRE  
Directeur de la publication  
Jean-Marie Buonumano  
Dépôt légal  
Imprimerie Saxoprint  
Tirage : 2500 exemplaires

Bulletin d'adhésion Association Cap 2014

[www.cap2014.org](http://www.cap2014.org)

Nom  
Prénom  
Adresse  
Code Postal  
Email

Ville  
Téléphone

A renvoyer avec un chèque de 15 euros à l'ordre de Cap 2014, 769 Quartier de la Rouveirolle - 13360 ROQUEVAIRE

